

Management des Organisations

Spécialité Assistant de Gestion Administrative

Formation de l'IUT Lyon 3 dispensée à Lyon, Bourg en Bresse* et Annonay

Formation en contrat de professionnalisation ou Formation continue



PRÉSENTATION

La licence A.G.A. a pour objectif de dispenser un enseignement spécialisé et professionnalisant dans le domaine de la gestion administrative. Elle est destinée à former des collaborateurs d'entreprise aptes à maîtriser les techniques administratives, comptables et fiscales, mais aussi en ressources humaines, en communication, ...

Les cours sont organisés en alternance (deux jours de cours / trois jours en entreprise) de façon à laisser la possibilité aux étudiants :

- d'intégrer une entreprise en contrat de professionnalisation,
- de réaliser des actions dans une entreprise pour préparer leur projet tuteuré.

INSERTION PROFESSIONNELLE

La reconnaissance de ce diplôme B.A.C. + 3 dans le cadre du L.M.D. permet une insertion professionnelle rapide sur un territoire riche en P.M.E.

Cette formation débouche sur des postes d'assistant administratif, assistant administratif et financier, assistant responsable administratif, comptable, assistant comptable, secrétariat comptabilité, assistant contrôle de gestion, conseiller financier, assistant de direction générale, assistant ressources humaines. 75% ont un emploi trois mois après la sortie du diplôme, 15% sont en recherche d'emploi et 10% sont en poursuite d'études.

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Modalités pratiques :

L'étudiant-salarié alterne 3 jours en entreprise (du mardi au jeudi) et 2 jours en formation (lundi et vendredi). La période de formation s'étend de septembre à septembre, et comprend environ 440 heures de formation. Le contrat de professionnalisation peut prendre la forme soit d'un C.D.D., soit d'un C.D.I.

Publics :

Les jeunes de 16 ans à 25 ans révolus et les demandeurs d'emplois âgés de 26 ans et plus peuvent avoir recours à un contrat de professionnalisation.

Entreprises :

Les employeurs assujettis au financement de la formation professionnelle continue** peuvent proposer un contrat de professionnalisation.

Obligations financières :

- Le niveau de rémunération des étudiants-salariés est fonction de la tranche d'âge et du niveau de diplôme préparé (sauf dispositions conventionnelles ou contractuelles plus favorables).

Ainsi, pour une formation de niveau licence 3^{ème} année :

Moins de 20 ans	65% du S.M.I.C.
21 à 25 ans révolus	80% du S.M.I.C.
26 ans et plus	S.M.I.C. 35 heures

- Le financement de la formation est à la charge de l'entreprise, avec une prise en charge partielle ou totale par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (O.P.C.A.).

* projet d'ouverture d'un groupe Campus Bourg-en-Bresse de l'Université Lyon 3 en septembre 2015 sous réserve d'accord entre la direction de l'I.U.T. et la direction du Campus Bourg-en-Bresse.

** à l'exception de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics à caractère administratif.



AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE

Perspective d'une embauche à terme d'un salarié formé aux méthodes de l'entreprise.

Intégration trois jours par semaine d'un salarié supplémentaire.

Salarié non comptabilisé dans les effectifs de l'entreprise, formation prise en charge totalement ou partiellement par l'O.P.C.A.. Prime à l'embauche possible, selon les dispositions légales en vigueur.

AVANTAGES POUR L'ÉTUDIANT

Suivre ses études en étant rémunéré. Intégrer une formation privilégiant l'insertion professionnelle.

Bénéficier de l'expérience et de conseils de professionnels tant dans l'entreprise qu'à l'I.U.T..

Présenter une véritable première expérience professionnelle sur le C.V..

CONDITIONS D'ADMISSION

Le candidat doit être titulaire d'un B.A.C. + 2 (L2, B.T.S., D.U.T. ou D.E.U.S.T. tertiaires - Diplômes de fin de 1^{er} cycle tertiaire ou Titre admis en équivalence). Tout autre profil :

- étudiant ayant un B.A.C. + 2 validé
- les professionnels en formation continue.

La sélection des étudiants se fait sur dossier et entretien de motivation (dossier de candidature téléchargeable sur <http://iut.univ-lyon3.fr> à compter de début février).

CONTACTS

Université Lyon 3 :

• Campus de Bourg en Bresse

2 rue du 23^{ème} RI
01000 BOURG EN BRESSE
<http://bourgenbresse.univ-lyon3.fr>
Responsable Scolarité :

Sophie DOYONNAS

sophie.doyonnas@univ-lyon3.fr
Tél. : 04 74 23 82 31

• I.U.T. Jean Moulin

88 rue Pasteur - 69007 Lyon
BP 638 - 69239 Lyon Cedex 02
<http://iut.univ-lyon3.fr>

Liens utiles :

<http://www.facebook.com/campusbourg>
<http://www.travail-emploi.gouv.fr>
<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/>



MARCHE À SUIVRE

1/ Transmission par le candidat des coordonnées de son futur employeur au Responsable Relations Extérieures du Campus de Bourg en Bresse : jonathan.gindre@univ-lyon3.fr - Tél : 04 74 23 82 43 pour envoi de la demande de convention et de la fiche missions.

2/ Le contrat de professionnalisation sera initié par le Campus de Bourg en Bresse et la convention de formation transmise à l'entreprise pour signature.

L'entreprise devra, au plus tard 5 jours après le début du contrat de professionnalisation, adresser l'ensemble des documents à son O.P.C.A. pour la prise en charge du financement de la formation.

Les + de l'I.U.T.

L'aide au recrutement : constitution d'un C.V. Book d'étudiants présélectionnés par l'équipe pédagogique de la formation.

Le tutorat : l'I.U.T. renforce la formation par un suivi de chaque alternant par un tuteur pédagogique, interlocuteur privilégié du tuteur professionnel.

Le rythme de l'alternance : afin d'aider au mieux l'étudiant-salarié dans ses 2 objectifs (salarié en entreprise et étudiant à l'institut), un rythme hebdomadaire défini sur 3 jours consécutifs en entreprise a été adopté.

MAQUETTE PEDAGOGIQUE*

Remise à niveau

Comptabilité 20 heures

U.E. 1** : l'entreprise et son environnement

Connaissances européennes	20 heures
Droit des contrats	20 heures
Politique générale et stratégie d'entreprise	30 heures
Relations politiques internationales	20 heures

U.E. 2 : Gestion comptable

Comptabilité et droit des sociétés	40 heures
Rémunération/Paies	20 heures
Fiscalité	30 heures

U.E. 3 : Gestion Financière

Analyse et gestion financière	30 heures
Contrôle de gestion	30 heures
Banque et bourse	10 heures
Technologies de l'Information et de la Communication	20 heures

U.E. 4 : Projet d'entreprise

Gestion des ressources humaines	30 heures
Communication	20 heures
Gestion de projets	20 heures
Langue étrangère = Anglais	30 heures

U.E. 5 : Jeu d'entreprise 34 heures

U.E. 6 : Projet tutoré et visites d'entreprises 10 heures

U.E. 7 : Période entreprise 16 semaines minimum

Méthodologie (6 heures)
Mémoire professionnel, Soutenance

Total : 440 heures

* sous réserve de modifications

** UE : unité d'enseignement

FC/12/14